SERVICE CORRECTIONNEL CANADA
TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.

Utilisation de la technologie dans la prestation des programmes d'intervention correctionnelle : un examen rapide

Les résultats sur l'efficacité des modalités de traitement axées sur la technologie sont prometteurs, mais il importe d'entreprendre d'autres recherches.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Parallèlement à la prolifération de la technologie dans la société contemporaine, on accorde de plus en plus d'attention au rôle que peut jouer la technologie dans le système de justice pénale. Le but de l'étude actuelle était d'examiner la littérature sur les technologies qui ont été utilisées dans la prestation de programmes de traitement correctionnels et sur l'efficacité et la viabilité de ces méthodes, et de déterminer les pratiques exemplaires recommandées pour la mise en œuvre de ces modalités.

Ce que nous avons fait

Un dépouillement exhaustif de plusieurs bases de données, y compris ProQuest, les organismes correctionnels gouvernementaux, les revues systématiques de la base de données Cochrane, les revues systématiques de Campbell et Google Scholar a été mené. Dans la mesure du possible, l'accent a été mis sur les études qui portaient principalement sur les interventions correctionnelles. Cependant, ces études étaient limitées et la recherche a été élargie afin d'inclure les domaines de l'apprentissage à distance, la télésanté, la lutte contre la toxicomanie et la thérapie par réalité virtuelle.

Ce que nous avons constaté

La littérature accessible révèle que la technologie a été utilisée pour faciliter la prestation d'interventions et de services précis à l'intention des populations carcérales dans certaines administrations. Cependant, la technologie n'est pas utilisée de manière habituelle dans les programmes d'intervention correctionnelle. Elle est utilisée plus couramment pour les traitements contre la toxicomanie, les traitements contre la violence entre partenaires intimes, les services de santé et l'apprentissage à distance.

Les résultats sont prometteurs en ce qui concerne ces interventions et une grande partie de la recherche révèle que les nouveaux modes de prestation des programmes sont aussi efficaces que les méthodes en personne et donnent lieu à des réductions de consommation abusive et de récidive semblables ou supérieures.

Cependant, des préoccupations ont été soulevées quant à l'utilisation de la technologie dans le milieu correctionnel, notamment les suivantes :

- les difficultés opérationnelles liées à l'intégration de la technologie dans le milieu correctionnel (p. ex. problèmes de sécurité, défaillances de la technologie);
- les inquiétudes quant à la protection de la vie privée et des renseignements personnels;
- les problèmes de réceptivité pour les délinquants plus âgés et les personnes atteintes de déficits cognitifs ou d'un TDAH ou ayant d'autres difficultés d'apprentissage;
- l'affaiblissement de l'alliance thérapeutique.

Les pratiques exemplaires qui doivent être suivies lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre des programmes axés sur la technologie comprennent ce qui suit : la prise en considération de l'adaptabilité du programme à d'autres modes de prestation, la mise à l'essai adéquate de la technologie, les investissements dans la formation du personnel, et l'assurance que la prestation du programme tient compte des besoins individuels et des styles d'apprentissage des délinquants. Par exemple, cela peut nécessiter la présentation de l'information au moyen de différents formats (p. ex. texte, audio et vidéo).

Ce que cela signifie

Dans l'ensemble, les nouveaux modes de prestation des programmes qui utilisent la technologie sont prometteurs, particulièrement dans les régions éloignées, ou en tant que séances complémentaires de maintien des acquis ou qu'options de counseling. Cependant, des recherches approfondies doivent être menées avant que l'on puisse formuler des conclusions définitives en ce qui concerne l'efficacité et la viabilité dans le milieu correctionnel, en particulier en comparaison avec la prestation en groupe en personne. Les conclusions étaient peu nombreuses en raison du nombre limité d'études de recherche qui portent sur les programmes d'intervention correctionnelle et du fait que celles qui ont été menées étaient généralement des études à petite échelle.

Pour de plus amples renseignements

WARDROP, K. et C. SHEAHAN. *Utilisation de la technologie dans la prestation de programmes d'intervention correctionnelle : un examen rapide,* (Rapport de recherche R-423). Ottawa (Ontario) : Service correctionnel du Canada, 2018.

Pour obtenir le rapport complet en version PDF ou pour toute autre information, veuillez en faire la demande à la Direction de la recherche par courriel ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter la page des Publications de recherche pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche.